



Gratuit avec
un achat?

La vérité sur les incitatifs inappropriés offerts à l'achat de produits ou de services médicaux

On utilise de plus en plus d'incitatifs inappropriés dans le secteur des garanties collectives. Les participants pourraient profiter de ces « offres spéciales » au détriment de leur régime de garanties.

Qu'entend-on par « incitatif inapproprié »?

Vous allez dans une boutique de chaussures pour acheter des orthèses et voyez une promotion. Si vous achetez une paire d'orthèses, vous obtenez gratuitement une paire de chaussures non orthopédiques, une remise en argent ou une carte-cadeau d'un autre détaillant. Intéressant n'est-ce pas? Ceci est un exemple d'un incitatif inapproprié.

En fait, nous sommes en présence d'un cas d'utilisation abusive du régime des garanties. Ces promotions peuvent coûter cher à votre organisation en faisant augmenter le coût des demandes de règlement. L'augmentation du coût d'un article médical pour compenser celui d'un article non médical « gratuit » peut entraîner une hausse des primes de votre régime de garanties.



Fournisseurs retirés de la liste pour protéger votre régime de garanties

Pour protéger l'intégrité de votre régime, la Sun Life effectue des enquêtes et retire de sa liste les fournisseurs qui offrent des incitatifs inappropriés.



Quelles sont les conséquences?

Parfois, pour mieux protéger les régimes, la Sun Life doit refuser de traiter et de rembourser les demandes de règlement provenant de fournisseurs de soins de santé, de cliniques, d'établissements ou de fournisseurs d'articles médicaux particuliers.



Comment puis-je éviter les fournisseurs qui offrent des incitatifs inappropriés?

- Évitez les magasins qui vendent plus d'articles non médicaux que d'articles médicaux, mais qui se présentent comme des magasins d'équipement médical.
- N'achetez pas d'articles médicaux auprès de fournisseurs qui offrent des incitatifs. Certains fournisseurs vendent des produits de qualité inférieure ou augmentent le coût de leurs produits. Ils agissent ainsi pour compenser le coût des articles gratuits ou à prix réduit.

Pourquoi la fraude liée aux garanties collectives devrait-elle vous concerner

La fraude liée aux garanties collectives coûte des centaines de millions de dollars aux employeurs canadiens chaque année¹. Elle peut donc avoir une incidence directe sur votre couverture.

La fraude peut faire grimper les coûts de votre régime de garanties. Elle peut aussi faire augmenter les primes pour vous et votre employeur. Pour gérer la hausse des coûts, votre employeur pourrait décider de couvrir moins de services et de produits. Il pourrait aussi choisir de diminuer les plafonds de couverture prévus par votre régime.

Le rôle de la Sun Life dans la lutte contre la fraude

À la Sun Life, nous avons mis sur pied un programme antifraude complet. Il comprend des mesures de prévention et de détection de la fraude, ainsi que des services d'enquête. Nous appliquons aussi des principes de tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous investissons dans des technologies et des ressources pour vous protéger, et protéger votre employeur et votre régime.

¹ Site Web de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes : www.accap.ca

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. GB9468-F 08-21 np-mp



Sun Life

Signalez toute fraude présumée

Vous soupçonnez un cas de fraude ou d'abus des garanties? Écrivez à indices@sunlife.com ou appelez sans frais au **1-888-882-2221**.